XXe Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin : (suite de l'article en première page)

Autor(en): **Porret, E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 356

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-260284

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

la victime sera l'enfant, la pupille, l'employée ou la subordonnée de celui qui l'aura corrompue, ou lorsqu'elle aura été confiée à sa garde.

L'auteur du projet avait prévu un nouveau délit, c'est la séduction d'une mineure de 16 à 18 ans, lorsque le séducteur a employé des moyens frauduleux. Ce délit est prévu par le projet de code pénal suisse. Les Sociétés de protection de la jeune fille avaient insisté dans leur pétition pour que ce délit fût maintenu, mais inutilement. Elles ne demandaient pourtant pas une chose extraordinaire, puisqu'il s'agissait seulement de punir le séducteur « ayant usé de moyens astucieux » vis-à-vis d'une jeune fille. Le cas s'était présenté en 1925 d'un homme marié ayant usé d'un faux nom et promis le mariage à une jeune fille de 17 ans pour la séduire. Le Tribunal cantonal, tout en reconnaissant que la jeune fille avait été la victime « de manœuvres immorales et hautement répréhensibles » de la part du séducteur, avait dû acquitter celui-ci, en constatant que le cas ne tombait pas sous le coup de la loi pénale. Le nouvel article proposé aurait comblé cette lacune. Mais les membres de la Commission du Grand Conseil ne voulurent pas l'admettre, craignant les plaintes abusives. Et les pétitionnaires qui avaient demandé audience à la Commission pour lui exposer leur point de vue eurent plus que jamais le sentiment que cette Commission, exclusivement masculine, jugeait la question d'un point de vue bien... masculin. Les jeunes filles de 16 ans se trouvaient tout à coup être elles-mêmes les séductrices délurées et « astucieuses » ... La Commission reflétait bien l'opinion, hélas ! encore si répandue, qu'en ces matières, c'est toujours la faute de la femme !

Les Sociétés s'occupant de moralité publique auraient voulu qu'on facilitât la lutte contre la prostitution en supprimant du racolage l'élément d'habitude qui actuellement est un élément essentiel de ce délit, et en supprimant également du proxénétisme « l'intention de lucre » que le projet introduisait comme élément essentiel. Ces deux demandes n'ont pas été agréées.

Parmi les vœux non agréés des 24 Sociétés pétitionnaires, citons encore l'article, prévu par le projet de code pénal suisse, en vertu duquel l'homme qui a « abandonné dans le besoin ou jeté dans le dénuement une femme qu'il a rendue enceinte hors mariage » peut être puni. Les pétitionnaires demandaient que cet article fût aussi introduit dans le code vaudois. Il répond en effet à un vœu de l'opinion publique qui s'est étonnée à plusieurs reprises, ces dernières années, de voir, en cas d'infanticide ou d'avortement, la femme seule punie, alors que souvent le crime est dû en grande partie à l'abandon du séducteur. On a protesté qu'il serait de toute justice que celui-ci figurât aussi au procès comme complice .Mais la question n'a même pas été mentionnée au Grand Conseil. Il est vrai que ce vœu était formulé dans le dernier paragraphe de la pétition. Or, l'a-t-on lue jusqu'au bout ? Et même, si on l'a lue en entier, — talonné que l'on était par l'idée qu'il fallait faire vite, afin de devancer le code pénal suisse, et occupé par des questions plus importantes, — a-t-on cherché à comprendre ce que demandaient par là ces Sociétés pétitionnaires composées en majeure partie de femmes non électrices ? Nous n'oserions l'affirmer.

ANTOINETTE QUINCHE, *avocate.*

XXe Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage féminin

(*suite de l'article en première page*)

Quant aux affaires internationales, le point douloureux est celui des finances de l'Alliance I. S. F.; si chacun comprend son devoir, l'Alliance vivra: et elle doit vivre ! Le Comité Central a aussi manifesté son intérêt pour les affaires internationales en priant Mlle Gourd de représenter la Suisse à la 2me Conférence pour la Paix, qui siège en ce moment à Belgrade: retenue au loin par cette malheureuse coïncidence, Mlle Gourd est en pensée avec nous, comme en fait foi le télégramme qu'elle nous adresse, et auquel il est répondu séance tenante, par la même voie, pour lui dire combien son absence, si inusitée, est regrettée.

L'activité du Comité Central, notamment pour la propagande, a entraîné des frais qui ont sensiblement dépassé les recettes; mais il n'y a pas lieu de s'en alarmer, puisque la fortune de l'Association s'élève encore à près de 10.000 fr. Le rapport de caisse, présenté par Mlle Grütter, est, ainsi que celui de la présidente, Mme Leuch, adopté par l'Assemblée. Mmes Vuilliomenet, Dutoit et Debrit renseignent sur les tâches dont elles ont été spécialement chargées: la Commission du cinéma est arrivée à des conclusions qu'elle se prépare à faire valoir devant la conférence des directeurs de police, cet automne. Sous la direction de Mlle Dutoit, le Cours de vacances aura lieu à Morat, et promet d'être aussi attrayant que de coutume. Quant au voyage à Londres, il a réuni un nombre d'adhésions supérieur à ce que l'on attendait, et 40 heureuses suffragistes ne vont pas tarder à s'en aller là-bas, fortifier leurs convictions et leurs espoirs.

Ces affaires administratives liquidées, on était impatient d'entendre Mlle Schlatter, de Horgen, parler de l'activité des Tribunaux pour les mineurs. Si le droit traditionnel s'occupait avant tout du délit et non du délinquant, on en vient maintenant à renverser les termes; c'est de ce nouveau point de vue que part le projet de Code pénal fédéral, qui, se plaçant nettement sur le terrain éducatif, accomplit un très grand progrès pour ce qui concerne le traitement des mineurs. Mais la procédure à suivre reste de la compétence des cantons; et le succès de la nouvelle législation dépendra en grande partie de la façon dont elle sera appliquée par eux. Mlle Schlatter, qui fonctionne elle-même comme juge d'instruction pour mineurs, souhaite de voir s'établir une étroite collaboration entre le juge de l'enfance et les institutions de prévoyance sociale publiques ou privées.

L'exposé de Mlle Schlatter, à la fois instructif et émouvant, ne fut malheureusement suivi d'aucune discussion: quoiqu'il fasse encore grand jour, l'heure avance, et la dispersion des locaux oblige à parcourir tout au long la coquette ville, parée de verdures. Pas de danger de s'y égarer, sous la conduite des mignonnes éclaireuses, surgissant comme par enchantement dès qu'on est dans l'embarras. Nous voici donc à la *Waage*, dit l'enseigne; à la *Balance*, répète à sa manière la façade; car, ici, le français a droit de cité. La *Balance* tient dans ses plateaux le plus succulent des banquets, lequel — chose merveilleuse — passe sans discours ni musique, le tout étant réservé pour plus tard. Ainsi, les conversations vont leur train sans encombre, révélant des affinités imprévues. Puis on se transporte à la *Tour rouge*, dans la vaste et brillante salle où se déroule la soirée déjà contée.

C'est dimanche matin. Avant la séance du matin, deux professeurs se dévouent pour faire visiter de fond en comble le bâtiment modèle qu'est l'Ecole de district, pourvue des locaux les plus appropriés à chaque branche d'enseignement, et qui mériterait une description détaillée. Il faut s'arracher à la contemplation de tant de merveilles, pour aller entendre la conférence de Mlle Burkhardt, conseillère de paroisse à Genève, sur *La collaboration de la femme dans l'Eglise*, conférence qui, par son élévation, est aussi édifiante qu'un culte, et qui est écoutée avec le même recueillement. Après un rapide coup d'œil sur les progrès accomplis en Suisse, Mlle Burkhardt s'attache spécialement à décrire ce qui se fait à Genève, et à définir le rôle utile des conseillères de paroisse, aides laïques, mais dont le travail pratique s'accompagne d'une noble action spirituelle.

Il faudrait plus des quelques lignes dont nous disposons encore pour donner, ne serait-ce qu'une faible idée de la conférence à la fois savante et vivante de Mme Gasser, Dr. ès sc. polit., de Zurich, sur Les *causes du chômage*; aussi nous réservons-nous d'en parler plus tard en détail.

On se rend, pour un dîner rapide, au *Sonnenblick*, restaurant sans alcool logé, avec d'autres institutions, dans un bâtiment qui semble jouer le rôle de *Frauenzentrale*; puis on s'engouffre dans des autocars qui, sous la pluie, vous font remonter le cours des âges, en vous transportant au fier château de Wildegg, puis au cloître de Königsfelden, qui marque le lieu où fut assassiné l'empereur Albert; de là, à l'amphithéâtre de Viadonissa; et enfin, pour ne rien manquer, ... au Kursaal, pour le thé d'adieu. C'est dire que l'on remporta, de Baden, toute la gamme possible d'impressions, de visions et de sensations. Mais ce qui domine, avec l'acquis d'un travail solide et sérieux, c'est le souvenir de l'accueil le plus cordial, et la reconnaissance à celles qui l'ont si parfaitement préparé.

E. PORRET.

La Journée des Femmes de Genève

On ne répète jamais sans l'ombre d'une appréhension ce qui a bien réussi une première fois. Heureusement, l'Union des Femmes de Genève n'a pu que se féliciter de l'initiative qu'elle a prise en se souvenant du beau succès, deux ans plus tôt, d'une rencontre analogue en ce même Palais Eynard.

L'après-midi du 10 mai vit donc la foule des grands jours affluer vers les salons où elle avait été conviée: femmes de tout âge, donnant leur attention et leurs applaudissements aux orateurs venus les entretenir du grave problème de la paix.

Les femmes et la paix. M. William Martin, président de l'Association genevoise pour la S.d.N. et rédacteur politique au *Journal de Genève*, parla le premier, après les paroles de bienvenue prononcées par Mme Chapuisat, qui présidait la séance. M. Martin se réjouit de ce que les femmes veuillent travailler pour la paix. Il indique ce qu'elles peuvent faire, non sans se demander si elles l'ont vraiment toujours essayé. Il étudie ensuite les principaux dangers qui menacent le monde: guerre, révolution sociale, et montre comment le problème économique est le plus immédiat et le plus sérieux. L'orateur, après avoir passé en revue les causes de guerre et de bouleversements qui anéantiraient notre civilisation, si l'on ne parvenait à y remédier vite, montre néanmoins un certain optimisme, mais il déplore le scepticisme qu'il constate trop souvent, et à Genève même, quant à l'œuvre des organisations internationales pour la paix. C'est nous, dans la ville de la S. d. N., qui devons aider à créer l'atmosphère favorable aux délibérations en vue de la paix du monde.

Mlle E. Serment, présidente de la Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, fit, après cet exposé impressionnant, une belle allocution remplie d'idées élevées, de critiques justes, sur l'influence de la femme, de la famille, des éducateurs, qui n'est pas toujours ce qu'elle pourrait et devrait être, et elle cite de nombreux fragments d'écrits ou de conférences de la grande pacifiste et éducatrice: Mme Pieczynska. Que notre idéal féminin soit la sublime parole d'Antigone: « Je ne suis pas née pour haïr, mais pour aimer. » Et Mlle Serment termine en rappelant la Règle d'or du Conseil International des Femmes, qui veut le respect mutuel de toutes les patries.

Ces éloquents discours — nous serions bien ingrate de l'oublier — furent précédés et suivis de musique. Mme Zbaeren-Borel, professeur de chant, fit d'abord entendre un air du *Messie*, de Haendel, puis elle chanta, vivement applaudie une mélodie avec des paroles sur la paix que Mlle H. Naville avait composées pour la circonstance, finissant par des airs de Dalcroze, après que, sur la proposition de Mme Chapuisat, l'Assemblée eut adopté le vœu suivant:

> Les participantes à la Journée des Femmes de Genève, réunies le 10 mai, au Palais Eynard, émettent le vœu que, pour leur activité personnelle ou collective, les femmes de Genève contribuent à assurer le succès de la Conférence du désarmement.

Un entraînant petit orchestre dirigé par Mlle Correvon, une profusion de fleurs, la parfaite organisation du buffet, le thé pris à l'intérieur et au jardin, l'animation, le joyeux soleil. L'impression de concorde et de sérénité firent de ce 10 mai, pour les femmes de Genève, une journée qu'elles se rappelleront longtemps.

M.-L. P.

A travers les Sociétés

Fédération vaudoise des Unions de Femmes.

La 16me assemblée des délégués de la Fédération des Unions de femmes du canton de Vaud s'est tenue le 12 mai, à Aigle, sous la présidence de Mme Henri Couvreu-de Budé (Vevey). L'Union des femmes d'Aigle, qui fêtait le 25me anniversaire de sa fondation avait organisé une charmante réception, décoré de fleurs la chapelle de l'Eglise libre, où se tint l'assemblée, la salle du collège où, l'après-midi, fut servi un thé avec productions, chants et discours.

Après une cordiale bienvenue de Mme Soutter-Chausson, présidente de l'Union d'Aigle, Mme Couvreu a rappelé la mémoire de Mlles Annette Rieder, secrétaire de l'Union de Vevey, C. Vidart, Germaine Cérésole, fondatrice de l'Union de Morges, le jubilé de 25 ans des Unions de Château-d'Œx et de Nyon. La Fédération s'est associée à plusieurs sociétés féminines pour présenter des vœux concernant le nouveau Code pénal vaudois, pour protester contre l'élection d'une « Miss Switzerland »; elle a signé une lettre demandant au Conseil d'Etat la répartition de la dîme de l'alcool aux œuvres luttant contre l'alcoolisme; elle a participé à la réunion de Zurich des « Frauenzentrale » et cherche une représentante féminine dans la commission qui étudie la création d'un bureau de contrôle pour les produits et les ustensiles ménagers ; elle s'intéresse à l'enquête fédérale sur le service domestique; sa vice-présidente, Mlle Fr. Fonjallaz, présidente de l'Union des Femmes de Lavaux, fait partie de la Commission d'alimentation du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale; l'hiver prochain sera faite une enquête sur la consommation du pain. La Fédération, avec l'Association des Vaudoises, a organisé avec succès, le 27 janvier dernier, la IVme Journée des Femmes vaudoises. Elle prépare, avec les Veveysannes, l'Assemblée de l'Alliance nationale des Sociétés féminines suisses (groupant 180 sociétés), qui siégera à Vevey les 26 et 27 septembre prochain. « Nous nous sentons impuissantes, a dit Mme Couvreu, devant les grands problèmes internationaux qui se posent devant l'opinion publique: désarmement, chômage, etc.; poursuivons néanmoins notre modeste travail, faisons du bien autour de nous, développons la solidarité féminine, soulageons les misères physiques et morales, redressons quelques erreurs, soyons fidèles dans les petites choses, afin que, plus tard, de grandes choses nous soient confiées. »

Le Comité est composé de Mmes H. Couvreu, acclamée présidente; Fr. Fonjallaz (Epesses), vice-présidente; Linette Comte (Lausanne), secrétaire; R. Jaunin (Avenches), trésorière; Berdoz (Moudon), Dubuis-Martin (Château-d'Œx), Suzanne Meylan (Le Sentier), Elisa Serment (Le Mont s/Lausanne), Soutter-Chausson (Aigle), avec Mmes Clerc (Rolle) et Nicole (Montreux) comme suppléantes.

Mlle Fonjallaz et Mme Gillabert-Randin (Lausanne) ont parlé de la constitution de l'*Association agricole des femmes vaudoises;* puis Mme Gubser, du Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance, a fait appel aux Unions de Femmes pour seconder les efforts de l'*Aide à la Naissance*, dont le but est de combattre la mortalité infantile en venant en aide aux mères nécessiteuses habitant des régions isolées, où ne se trouvent aucune Union de femmes, aucune Œuvre de la layette. Le Secrétariat pour la protection de l'enfance reçoit avec reconnaissance tout le linge, les vêtements neufs ou usagés pouvant servir à des mères et à leurs bébés, et les réexpédie sur demande des sages-femmes.

Mlle E. Serment (Le Mont s/ Lausanne) parle ensuite de la *pétition de l'Union internationale des femmes pour la paix et la liberté;* bien qu'elle demande une chose impossible, soit le désarmement total et immédiat, les femmes doivent la signer pour affirmer leur volonté de paix.

Le temps avait manqué, lors de la Journée des Femmes vaudoises, pour discuter les travaux de Mme Leuch et de Mlle Linette Comte sur la *protection de l'enfance malheureuse*, et souligner les lacunes que présente notre organisation tutélaire. La question est revenue à Aigle, où se trouvaient des tutrices, des inspectrices d'enfants placés, des femmes de pasteurs qui ont fait part de leurs expériences. On entendit Mmes Rochat-Beyeler (Cully), Thilo (Moudon), Bonnard (Lausanne), Mlles Fonjallaz (Epesses), Quinche. avocate (Lausanne), Hahn (Territet); toutes sont d'avis que l'institution de tuteurs officiels s'impose; on ne peut plus demander, aujourd'hui, aux tuteurs et aux tutrices les démarches, les sacrifices de temps et d'argent qu'exige une tutelle; les femmes ne ménagent jamais leur concours, leur dévouement au service de l'enfance, mais elles doivent constater que la tutelle entraîne des sacrifices pécuniers au-dessus de leurs capacités.

Le placement des enfants a fait l'objet d'un intéressant échange de vue; les inspectrices sont toutes d'accord que l'âge de la protection devrait être étendu à l'époque de la scolarité; que le placement dans des familles est extrêmement risqué; très rares sont les milieux offrant les garanties morales nécessaires; bien des fillettes placées sont indignement exploitées; la pension (25 fr. par mois) payée pour ces enfants est trop faible; elle devrait être doublée; n'a-t-on pas vu de pauvres enfants marcher dans des souliers trop petits parce que leurs parents adoptifs ne pouvaient leur en payer au fur et à mesure de leur croissance? L'Etat ne pourrait-il au moins payer le trousseau? La tendance actuelle est d'écarter les orphelinats; ne valent-ils pas mieux, surtout sous la direction d'une personne d'élite, que ces familles de moralité douteuse? L'œuvre des *Petites Familles* dispose encore de lits pour les petits abandonnés, et son action se révèle extrêmement efficace. Sur la proposition de Mlle Quinche, le Comité veillera à ce que les curateurs officiels prévus par la réorganisation de l'assistance vaudoise soient aussi bien des femmes que des hommes.

Dans la séance de relevée, Mlle Hahn, présidente vaudoise des Amies de la Jeune Fille (Territet), souligna le sort misérable des femmes âgées qui ne peuvent plus gagner leur vie et pour lesquelles il faudra créer des homes. Actuellement, ces femmes s'adressent aux Amies de la Jeune Fille; mais les homes pour les jeunes filles ne peuvent convenir à leurs aînées, qui ont besoin de repos. Il faut faire quelque chose pour ces malheureuses, prévoir la création de logements à bon marché, de homes hospitaliers. Ce serait une belle tâche à entreprendre par les Unions de femmes. Enfin, Mme Widmer-Curtat, présidente de l'Association des Vaudoises, attira l'attention sur les dangers qu'offrent, pour les jeunes domestiques, leurs chambres au haut des maisons; toute surveillance est impossible et la situation pleine de dangers.

S. B.

Carnet de la Semaine

Lundi 15 juin:

GENÈVE: Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Assemblée générale annuelle. A l'ordre du jour: Rapports divers; Election du Comité et de la Présidente; *Les suffragistes suisses à Baden*, rapport sur l'Assemblée générale de l'Association suisse, par Mlle S. Brenner; *Féminisme en voyage (les réunions de Belgrade de l'Alliance Internationale pour le Suffrage; à travers la Yougoslavie; le féminisme à Sarajevo: portraits et paysages)*, causerie par Mlle Gourd. — Thé après la séance.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE